

Plan de mobilité de l'administration cantonale

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Le 28 février 2023, le Gouvernement a adopté le plan de mobilité pour l'administration cantonale et a fixé son entrée en vigueur au 1er juin 2023. Les membres de la fonction publique ont été, quant à eux, informés par message le 3 avril dernier de la prochaine mise en œuvre de ce plan.

Cette annonce a suscité de nombreuses réactions et interrogations au sein des employé-e-s de l'administration qui, parfois, voient cette mesure comme une nouvelle ponction qui contribuera au redressement des finances publiques. De plus, nombre d'entre eux, à petits ou gros salaires, ont besoin d'une voiture pour déposer les enfants par exemple, mais également pour se déplacer lorsqu'ils ont des horaires irréguliers ou des imprévus.

En ces temps de prise de conscience de la problématique du réchauffement de la planète, il faut effectivement agir, nous en sommes conscients et notre groupe ne conteste en aucun cas le fondement d'un tel plan de mobilité. Le réchauffement climatique nous concerne toutes et tous, et doit faire partie de nos préoccupations s'agissant de la politique à mener et du comportement de chacune et chacun pour lutter contre ce phénomène.

L'administration cantonale se doit également de faire preuve d'exemplarité en s'engageant en faveur d'une mobilité favorable à l'environnement, et il est bien de rappeler que des mesures ont déjà été prises par les pouvoirs publics notamment en matière d'économie d'énergie dans les différents bâtiments de l'Etat. Le Gouvernement se devait également d'être cohérent à l'égard notamment de certaines entreprises qui sont contraintes par la législation, de développer un plan de mobilité.

Toutefois, nous constatons que le plan tel que présenté met en exergue des disparités-injustices-inégalités, entre les différent-e-s employé-e-s de la fonction publique d'une part, mais également entre les différents sites ou parkings des bâtiments de la RCJU (installation d'horodateurs ou mise à ban des places), voire même entre les différents districts en instaurant des horodateurs avec des tarifs et des jours payant différenciés entre Porrentruy et Delémont (cf. LQJ du 27.05.2023). De plus, il impactera très certainement les administré-e-s et autres visiteurs des différents services de l'Etat.

Aussi, nous nous permettons d'interpeller le Gouvernement sur les points ci-dessous :

- 1. Le délai ne permettant pas que toutes les conditions soient réunies pour une mise en œuvre optimale, comment le Gouvernement justifie-t-il la date d'entrée en vigueur précipitée de ce plan de mobilité ?**
- 2. En proposant un tarif unique mensuel de 40.-/macaron, le Gouvernement partage-t-il l'appréciation selon laquelle il met au jour une disparité envers les personnes travaillant à temps partiel et/ou à bas revenus (classe 1-5 ou apprenti-es), et pourquoi n'a-t-il pas tenu compte de cet état de fait ?**
- 3. En tant que service public, l'administration cantonale prévoit-elle tout de même des places de parc gratuites pour les visiteurs ?**
- 4. Est-ce que des horodateurs seront installés dans chaque parking ? Si non, pour quelles raisons et quelles seront les alternatives ?**
- 5. Comment sera géré le contrôle des parkings non-équipés d'horodateurs et accessibles au public à l'instar (entre autres) du Centre sportif - Piscine des Tilleuls à Porrentruy ?**
- 6. Quels coûts le contrôle de ces parkings engendrera-t-il ?**

7. Une réflexion est-elle en cours de la part du Gouvernement pour étendre ce plan de mobilité au Parlement ?

Nous remercions par avance le Gouvernement pour ses réponses.

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)

Intervention déposée officiellement le 31 mai 2023